

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 mai 2018

Décision n° CP-2018-2414

commune (s): Bron

objet: Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 5 bis rue Christian Lacouture

cute a presimption area presimationistic, a arritime able site of site rate of metal. Eacoutain

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président: Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

<u>Présents:</u> MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés: MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018

Décision n° CP-2018-2414

commune (s): Bron

objet: Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 5 bis rue Christian Lacouture

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2018-01-08-R-0005 du 8 janvier 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente :

- d'un immeuble en R+1 avec caves, comprenant 4 logements d'une surface utile totale d'environ 174,55 m²,
- d'un bâtiment sur cour, d'un seul niveau, comprenant 3 garages individuels,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 386 m² cadastrée A 638, sur laquelle sont édifiées ces constructions,
- ainsi que de la parcelle de terrain nu de 80 m² cadastrée A 479,

le tout situé 5 bis rue Christian Lacouture à Bron.

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM Alliade habitat, en vue réaliser un programme locatif social dans la continuité de sa résidence mitoyenne. Deux projets sont à l'étude :

- l'acquisition-amélioration de 4 logements : 3 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 135,15 m² et un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile de 39,40 m²,
- la démolition-reconstruction de 10 logements : 7 logements en mode de financement PLUS, pour une surface utile de 539 m² et 3 logements en mode de financement PLAI pour une surface utile de 231 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment d'utiliser le droit de préemption pour produire des logements locatifs sociaux dans l'objectif d'accompagner la production de logements libres et de diversifier l'offre résidentielle sur la Commune de Bron.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Alliade habitat, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 330 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Alliade habitat aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 20 décembre 2017 figurant en pièce jointe ;

DECIDE

- 1° Approuve la cession à la SA d'HLM Alliade habitat, pour un montant de 330 000 €, d'un immeuble cédé occupé, cadastré A 479 et A 638, situé 5 bis rue Christian Lacouture à Bron, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de la réalisation d'un programme de logement sociaux.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- **3° La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4509, le 30 janvier 2017 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes.
- **4° La somme** à encaisser, d'un montant total de 330 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2018 compte 458200 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.